

## REGLEMENT JEU CONCOURS SMENO - GIE LIBERTÉ 2

ARTICLE 1 : GIE Liberté 2 dont le siège est à LILLE, 43 Boulevard de la Liberté organise un jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat qui se déroulera du lundi 21 septembre 2020 au samedi 24 octobre 2020.

ARTICLE 2 : Le jeu est ouvert à toute personne ayant un compte Facebook résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel exerçant une activité au sein de GIE LIBERTÉ 2 ou toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, réalisation et gestion du présent jeu et de leur famille.

ARTICLE 3 : Du lundi 21 septembre 2020 au vendredi 24 octobre 2020, les utilisateurs Facebook auront accès au jeu-concours via le compte Facebook SMENO pour tenter de remporter 5 trottinettes électriques.

ARTICLE 4 : Pour participer, il suffit pendant la période de ce jeu citée ci-dessus :

- de visionner une vidéo
- de répondre au sondage suite à cette vidéo.

Une seule participation par personne. Le gagnant sera récompensé après tirage au sort. Toutes les réponses erronées seront exclues du tirage au sort final. Une réponse exacte au questionnaire est indispensable pour pouvoir participer au jeu-concours.

s

ARTICLE 5 : Les gagnants remporteront chacun un trottinette électrique d'une valeur de 400 € TTC. Un tirage au sort aura lieu le 26 octobre 2020 pour déterminer les 5 gagnants.

Les gagnants des 5 trottinettes seront prévenus par messages privés ou par téléphone au plus tard le 6 novembre 2020.

Les lots ne sont ni échangeables ni cessibles et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée au gagnant. Ainsi, un gagnant ne pourra exiger qu'il lui soit remis une quelconque contrepartie en échange du lot qui lui sera attribué. En outre, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout incident pouvant intervenir lors ou à la suite de la remise du lot offert.

ARTICLE 6 : Les lots seront remis au gagnant après tirage au sort et prise de contact avec le gagnant, si le lot n'est pas récupéré ou si le gagnant n'est pas joignable dans les 15 jours suivants le tirage au sort, il sera perdu et un nouveau tirage au sort sera réalisé.

ARTICLE 7 : GIE LIBERTÉ 2 ne pourra en aucun cas, être tenu responsable si ce jeu concours devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigeaient. GIE LIBERTÉ 2 n'est pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes techniques liés à internet, d'erreurs humaines qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu. Dans

tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par un virus, une intervention humaine non-autorisée ou tout autre cause échappant à GIE LIBERTÉ 2, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

ARTICLE 8 : Le simple fait de participer entraîne la pleine et entière acceptation du présent règlement qui peut être consulté sur simple demande. GIE LIBERTÉ ne saurait être tenu pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, tout ou partie de l'opération devait être annulée, reportée, modifiée ou prolongée. Le règlement est déposé à <http://www.huissier-59-lille.fr> - SAS ACTANORD- Huissiers de Justice - Centre Vauban – Bât Ypres - 199-201 Rue Colbert, 59000 LILLE Il peut être consulté auprès de GIE LIBERTÉ 2 et être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à GIE LIBERTÉ 2, 43 Boulevard de la Liberté - 59000 Lille. Toute contestation serait tranchée immédiatement par la société organisatrice.

Le joueur, par sa participation accepte le règlement dans sa totalité. Si certain(s) article(s) du règlement étaient déclarés nul(les) ou caduque(s), les autres articles conserveraient leur validité. S'il existe une différence entre le règlement déposé à l'étude d'huissier et le règlement en ligne, la version déposée chez l'huissier sera seule valable. La déclaration inexacte, mensongère, la fraude entraînera l'élimination de la participation et toutes les participations du joueur.

Toute contestation devra être notifié auprès de la société GIE LIBERTÉ 2, dont le siège social situé au 43 boulevard de la liberté - 59000 Lille, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception dans un délai de 1 (un) mois après la publication de résultats, à peine de nullité.

GIE LIBERTÉ 2 peut, en fonction de certaines circonstances raccourcir, allonger, changer, annuler le présent jeu.

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra pas être engagée pour ces raisons. De même, la Société organisatrice en cas de fraude avérée pourra supprimer ou suspendre tout ou partie du jeu. Dans ce cas, la dotation ne sera pas attribuée à l'auteur de la fraude qui pourra également être poursuivi en justice.

ARTICLE 9 : Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par GIE LIBERTÉ 2. Tout litige né à l'occasion du présent jeu sera soumis aux tribunaux compétents.

#### Extrait de règlement

La société GIE LIBERTÉ 2 organise un jeu-concours gratuit à destination de sa communauté Facebook, sans obligation d'achat qui se déroulera du lundi 21 septembre 2020 au samedi 24 octobre 2020. 5 trotinettes électriques à gagner. Lots remis aux gagnants dans les 15 jours suivants le tirage au sort qui aura lieu à la fin du jeu-concours. Règlement complet déposé à <http://www.huissier-59-lille.fr> - SAS ACTANORD- Huissiers de Justice - Centre Vauban – Bât Ypres - 199-201 Rue Colbert, 59000 LILLE.